

Juristat

Service Bulletin

Canadian Centre
for Justice Statistics

Price: Canada: \$3.60 per issue, \$90.00 annually
United States: US\$4.30 per issue, US\$108.00 annually
Other Countries: US\$5.00 per issue, US\$126.00 annually
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

Prix : Canada : 3,60 \$ l'exemplaire, 90 \$ par année
États-Unis : 4,30 \$ US l'exemplaire, 108 \$ US par année
Autres pays : 5 \$ US l'exemplaire, 126 \$ US par année
Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-267-6677

Vol. 12 No. 15

Elderly Victims of Violent Crime

Shelley Trevethan¹

Highlights

- An analysis of data from 13 police departments found that 3% of violent crime victims were 60 years of age and older, considerably less than their proportion in the 1991 Canadian population (16%).
- The majority of all violent crime victims were victims of assault.
- In comparison to younger victims, a larger proportion of elderly victims of violent crime (60 and older) were robbed (24% versus 8%). However, fewer than one in ten robbery victims were elderly.
- While there were equal proportions of males and females among younger victims, only 40% of the elderly victims were female. Since females comprise 56% of the elderly in the overall population this indicates that, in comparison to their proportion in the overall population, an even smaller percentage of elderly females were victims of violent crime.

¹ Senior Analyst, Canadian Centre for Justice Statistics.

August 1992
ISSN 0715-271X

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada. © Minister of Industry, Science and Technology, 1992. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Chief, Author Services, Publications Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Bulletin de service

Centre canadien
de la statistique juridique

Vol. 12, № 15

Les personnes âgées victimes de crimes avec violence

Shelley Trevethan¹

Faits saillants

- L'analyse des données fournies par 13 services de police révèle que 3 % des victimes de crimes avec violence étaient âgées de 60 ans et plus, ce pourcentage étant bien au-dessous de leur proportion au sein de la population canadienne en 1991 (16 %).
- La majeure partie des victimes de crimes avec violence ont subi des voies de fait.
- La proportion des victimes de crimes avec violence ayant été l'objet de vols qualifiés est plus élevée chez les victimes âgées (60 ans et plus) que chez les victimes plus jeunes (24 % contre 8 %). Toutefois, moins d'une victime de vol qualifié sur dix était une personne âgée.
- Alors que la proportion des hommes et des femmes s'équivaut chez les victimes plus jeunes, les femmes représentent seulement 40 % des victimes âgées. Ce pourcentage est d'autant plus faible du fait que les femmes comptent pour 56 % des personnes âgées au sein de la population globale.

¹ Analyste principale, Centre canadien de la statistique juridique.

Août 1992
ISSN 0715-271X

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1992. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmager dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Chef, Services aux auteurs, Division des publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

- Data from the Homicide survey show that, between 1981 and 1990, approximately 11% of the homicide victims were reported to be elderly which is less than their proportion in the population. Among homicide victims, a higher proportion of elderly victims (40%) were killed during the commission of another criminal offence, in particular robbery or theft, than younger victims (17%). Younger victims were most often killed for personal reasons, such as anger or revenge.
- Elderly victims were killed most frequently through beatings while younger victims were killed more often by shootings. In addition, almost 80% of the homicides of elderly people occurred in victims' homes compared to less than one-half of other homicides.

Introduction

According to Statistics Canada, 16% of Canadians in 1991 were 60 years of age or older. The proportion of elderly persons increased approximately 2% between 1982 and 1991 and it is projected that this proportion will increase, and at a higher rate, over the next decade. Since the elderly represent a substantial and growing subpopulation of society who are potential victims of violent crime, an examination of the characteristics of crimes committed against this group is of potential interest.

Previous research has found that although the elderly are victims of violent crime less often than other age groups (Solicitor General of Canada, 1985), they tend to express higher levels of fear of such victimization and report crime more often (Sacco & Johnson, 1990; Solicitor General of Canada, 1985). This Juristat is divided into two sections. The first section examines the elderly as victims of various types of violent crime, using data from the incident-based Uniform Crime Reporting (UCR) survey. The incident-based UCR survey captures information on selected characteristics of violent crime victims as reported by the police. The second section focuses on homicides and, using data from the Homicide survey, examines trends over the 10 year period 1981-1990 for elderly victims. The Homicide survey collects data on the types and circumstances of all reported homicide incidents in Canada and on victim and accused characteristics. A glossary has been included at the end of the report to explain the terms used.

Methodology

For the purpose of this report, "elderly" persons refer to individuals who are 60 years of age and over. Sixty, rather than 65, was chosen as the starting age for the elderly category so that the number of elderly victims was large enough to enable detailed analyses. It should be noted that the results of some initial analyses which examined individuals 65 years of age and older were quite similar to the findings when individuals 60 years of age and older were examined.

- Les données de l'Enquête sur les homicides révèlent qu'entre 1981 et 1990 environ 11 % des victimes d'homicide déclarées étaient des personnes âgées, ce pourcentage étant inférieur à leur proportion au sein de la population. Comparativement aux victimes plus jeunes (17 %), un pourcentage plus élevé de personnes âgées (40 %) ont été tuées au cours de la perpétration d'une autre infraction criminelle, en particulier le vol qualifié ou le vol. Les victimes plus jeunes ont été tuées le plus souvent pour des raisons personnelles, soit la colère ou la vengeance.
- Dans le cas des victimes âgées, le décès survient plus fréquemment à la suite de coups portés, tandis que les victimes plus jeunes sont plus fréquemment abattues. En outre, presque 80 % des homicides mettant en cause des personnes âgées surviennent au domicile de la victime, comparativement à moins de la moitié des autres cas d'homicide.

Introduction

Selon Statistique Canada, 16 % des Canadiens étaient âgés de 60 ans et plus en 1991. De 1982 à 1991, la proportion des personnes âgées a augmenté d'environ 2 % et on estime qu'elle continuera de croître à un rythme accéléré au cours de la prochaine décennie. Étant donné que les personnes âgées constituent une importante sous-population sans cesse grandissante et courant éventuellement le risque d'être victimes d'actes criminels de violence, l'étude des caractéristiques des crimes commis contre celles-ci peut s'avérer intéressante.

Les études antérieures révèlent que bien que les personnes âgées soient moins souvent victimes de crimes avec violence que les personnes qui appartiennent à d'autres groupes d'âge (Soliciteur général du Canada, 1985), elles semblent exprimer le plus de craintes à cet égard et déclarent ce type de crime le plus souvent (Sacco & Johnson, 1990; Solliciteur général du Canada, 1985). Le présent bulletin Juristat est divisé en deux sections. La première porte sur les personnes âgées victimes de divers types de crimes avec violence et se fonde sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire criminelle. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire criminelle permet de saisir des données sur certaines caractéristiques des victimes de crimes avec violence signalés par la police. La deuxième section porte essentiellement sur les homicides et, grâce aux données de l'Enquête sur les homicides, elle analyse les tendances relevées durant la période de dix ans (1981-1990) relativement aux victimes âgées. L'Enquête sur les homicides recueille des données sur le type et les circonstances de tous les homicides signalés au Canada et sur les caractéristiques des victimes et des accusés. Vous trouverez à la fin de la présente publication un glossaire des termes utilisés.

Méthodologie

Aux fins de la présente publication, on entend par «personnes âgées» des personnes de 60 ans et plus. On a choisi l'âge de 60 ans plutôt que 65 ans afin que le nombre de victimes âgées soit suffisant pour pouvoir effectuer une analyse détaillée. Il faut noter que les résultats de certaines analyses antérieures ayant trait à des personnes de 65 ans et plus sont presque similaires aux conclusions tirées eu égard à des personnes de 60 ans et plus.

The data in the section entitled "violent crime" are based on reports of 43,299 victims of violent crime, as reported by 13 police departments between 1988 and 1991 (see Appendix A for a list of respondents). Gender, relationship to accused, types of weapons encountered and the level of physical injury sustained by victims are examined for selected violent offences - robbery, assault and "other" violent offences (including sexual assault, homicide, attempted murder, traffic offences causing injury and all other violent offences not mentioned above). Based upon the number of offences reported by these police departments in the aggregate UCR survey, it is estimated that the 1990 sample data account for approximately 7% of all violent offences committed in Canada in that year. These data are intended to provide an indication of the characteristics of victims of violent crime. However, the reader is cautioned that these data are not representative of any particular geographic area in Canada and do not include cities with a population over 500,000. In addition, since police forces began reporting for the incident-based survey at varying time intervals, the data do not include the same time frames for all departments. It should be noted, however, that the proportion of elderly in 1986 in these areas (in combination) was similar to that found for Canada as a whole.

Violent Crime

Based on information obtained from the aggregate UCR survey, violent offences account for approximately 10% of all criminal code offences that are reported to the police. Although not a large percentage of the total, it is considered to be the most severe type of crime because of the effects upon the victim. It should be noted, however, that assault level 1 (not involving a weapon or serious injury) accounts for over one-half of all violent offences.

Over the last decade, the violent crime rate increased more substantially than did the rates for other types of criminal offences. In 1991, the preliminary violent crime rate was 1,097 per 100,000 population, an increase of 60% over 1982. During the same period, the property crime rate increased 7%, from 5,967 to 6,368 and the rate for other criminal code offences increased 28%, from 2,368 to 3,025.

Of all victims of violent crime with a known age in the incident-based UCR survey sample, 3% (1,374) were 60 years of age or older. The percentage of elderly victims of violent crime is significantly smaller than their 16% proportion in the Canadian population indicating that, as previously reported, the elderly were less likely to be victims of reported violent crime. Since it has been found that the elderly are more likely to report crimes than younger individuals (Solicitor General of Canada, 1985), this 3% may even be an overestimate. Since data are not collected on victims

Les données de la section intitulée «Crimes avec violence» sont fondées sur les déclarations de 43,299 victimes de crimes avec violence transmises par 13 services de police entre 1988 et 1991 (voir la liste des répondants à l'annexe A). On traite de diverses infractions avec violence, soit le vol qualifié, les voies de fait et les «autres» infractions avec violence (y compris l'agression sexuelle, l'homicide, la tentative de meurtre, les infractions aux règlements de la circulation causant des blessures et toutes les «autres» infractions avec violence non mentionnées ci-dessus), en fonction du sexe, de la relation avec l'accusé, du type d'arme utilisée et de la gravité des lésions corporelles subies par les victimes. En se fondant sur le nombre d'infractions signalées par ces services de police dans le contexte du programme DUC fondé sur des données agrégées, on estime que les données-échantillon pour 1990 interviennent pour environ 7 % de toutes les infractions avec violence commises au Canada cette année-là. Ces données visent à fournir une indication des caractéristiques des victimes de crimes avec violence. Toutefois, les lecteurs doivent noter que les données ne sont pas représentatives d'une région géographique particulière du Canada et ne comprennent pas les villes de plus de 500,000 d'habitants. En outre, étant donné que les services de police n'ont pas commencé à déclarer des données dans le contexte du programme fondé sur l'affaire criminelle au même moment, la période visée par celles-ci varie selon les services de police. Il faut cependant noter que la proportion des personnes âgées dans ces régions (réunies) en 1986 était similaire à celle établie pour l'ensemble du Canada.

Crimes avec violence

Selon les renseignements tirés du programme DUC fondé sur des données agrégées, les infractions avec violence interviennent pour environ 10 % de toutes les infractions au Code criminel signalées à la police. Bien que ce pourcentage soit peu élevé, on estime qu'il s'agit du type de crimes le plus grave compte tenu des conséquences pour les victimes. Il faut cependant noter que les voies de fait de niveau 1 (considérées comme étant les moins violentes) figurent pour plus de la moitié de toutes les infractions avec violence.

Au cours de la dernière décennie, le taux de crimes avec violence a augmenté de façon plus importante que les taux des autres types d'infractions criminelles. En 1991, le taux provisoire de crimes avec violence s'établissait à 1,097 pour 100,000 habitants, soit une augmentation de 60 % par rapport à 1982. Au cours de la même période, le taux de crimes contre la propriété s'est accru de 7 %, passant de 5,967 à 6,368, et le taux des autres infractions au Code criminel a progressé de 28 %, passant de 2,368 à 3,025.

Les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 3 % (1,374) de toutes les victimes de crimes avec violence dont l'âge est connu dans l'échantillon du programme DUC fondé sur l'affaire. Le pourcentage des personnes âgées victimes de crimes avec violence est considérablement inférieur à leur proportion de 16 % de la population canadienne; cela indique que, conformément aux déclarations antérieures, les personnes âgées risquent moins d'être victimes des crimes avec violence déclarés. Compte tenu du fait que le taux de déclaration des crimes est plus élevé dans le cas des personnes âgées que dans celui des personnes

of non-violent offences, the proportion of elderly victims for non-violent crimes is not known.

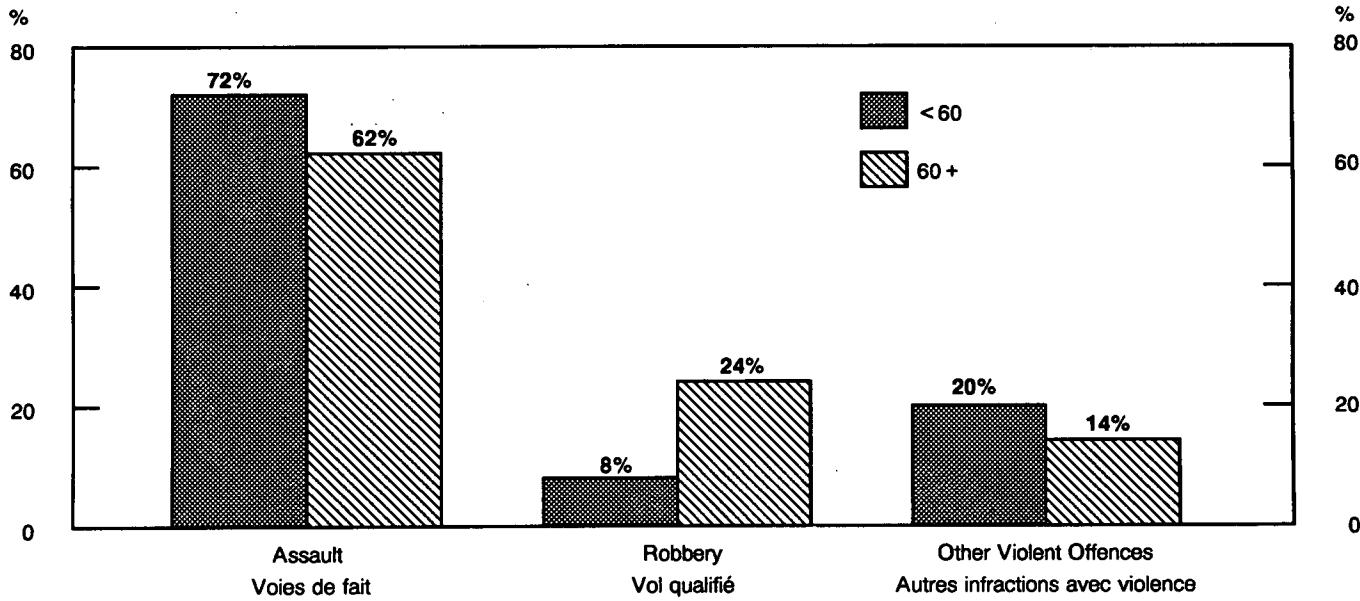
As illustrated in Figure 1, although the majority of all violent crime victims were victims of assault, this was true to a lesser extent for elderly victims. As a proportion of all violent offences, 62% of elderly victims were victims of assault compared to 72% of younger victims. Although the elderly constituted only 9% of all robbery victims, in comparison to other offences a larger proportion of elderly victims were robbed - 24% of elderly victims were victims of robbery compared to only 8% of younger victims. Although purse-snatching was a more common form of robbery against elderly than younger victims, it was still relatively rare. Among elderly victims of robbery only 13% were victims of purse-snatching incidents.

plus jeunes (Soliciteur général du Canada, 1985), cette proportion de 3 % pourrait bien constituer une surestimation. Étant donné qu'on ne recueille pas de données sur les victimes d'infractions sans violence, on ne connaît pas la proportion des personnes âgées victimes de crimes sans violence.

Comme l'indique la figure 1, bien que la majorité des victimes de crimes avec violence aient subi des voies de fait, cela n'est pas aussi fréquent dans le cas des victimes âgées. Comparativement à l'ensemble des autres infractions avec violence, la proportion des victimes âgées qui ont subi des voies de fait s'établit à 62 % par rapport à 72 % dans le cas des victimes plus jeunes. Même si les personnes âgées ne représentent que 9 % des victimes de vols qualifiés, signalons que, comparativement aux autres infractions, un plus grand nombre victimes âgées ont été volées : 24 % de toutes les victimes âgées ont fait l'objet de vols qualifiés par rapport à seulement 8 % des victimes plus jeunes. Bien que le vol de sacs à l'arraché soit commis plus souvent contre des victimes âgées que contre des victimes plus jeunes, ce type de vol est relativement rare. Parmi les victimes âgées ayant été l'objet d'un vol qualifié, seulement 13 % se sont fait voler leur sac.

Figure 1

Selected Offences by Age of Violent Crime Victim*, Thirteen Police Departments, 1988-1991



* Excludes unknown age (1%)

Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey,
Canadian Centre for Justice Statistics.

* Les cas où l'on ne connaît pas l'âge de la victime (1%).

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité axé
sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique
juridique.

As shown in Table 1, 60% of the total number of elderly violent crime victims were male and 40% were female. Among younger victims, however, the difference between genders was much smaller (51% and 49%). Since there is a greater proportion of females to males among the elderly in the overall population (in 1991, 56% of the elderly were female compared to 50% of younger individuals) this indicates that, in comparison to their proportion in the overall population, an even lower percentage of elderly than younger females were victims of violent crime.

Gender differences among elderly and younger victims were most evident in incidents of assault, where the proportion of elderly male victims was higher than younger male victims. For robbery, the proportions of male victims were similar for elderly and younger victims. Within other violent offences, the percentage of male victims who were less than 60 years of age was comparatively small (35%). This appears to be due to the large percentage of sexual assault victims who were less than 60 years of age, more than three-quarters of whom were female.

Comme l'indique le tableau 1, les hommes représentent 60 % du nombre total de personnes âgées victimes de crimes avec violence et les femmes, 40 %. Toutefois, cet écart est bien moins important (51 % par rapport à 49 %) dans le cas des victimes plus jeunes. Compte tenu du fait que la proportion des femmes âgées est supérieure à celle des hommes âgés pour l'ensemble de la population (en 1991, les femmes représentaient 56 % des personnes âgées comparativement à 50 % des personnes plus jeunes), ces chiffres révèlent que, eu égard à leur proportion de la population globale, le pourcentage des femmes âgées victimes de crimes avec violence est encore inférieur à celui des femmes plus jeunes.

Dans le cas des victimes âgées et plus jeunes, l'écart entre les sexes est plus manifeste dans le cas des voies de fait, alors que la proportion des victimes âgées de sexe masculin est supérieure à celle des victimes plus jeunes de même sexe. Pour ce qui est des vols qualifiés, la proportion des victimes de sexe masculin est similaire dans le cas des personnes âgées et plus jeunes. En ce qui a trait aux autres infractions avec violence, le pourcentage des victimes de sexe masculin âgées de moins de 60 ans est relativement réduit (35 %). Il semble que ce phénomène soit attribuable à l'importante proportion des victimes d'agression sexuelle âgées de moins de 60 ans, dont plus des trois-quarts sont des femmes.

Table 1
Gender of Victims of Selected Violent Crimes by Age*, Thirteen Police Departments, 1988-1991

Age of victim by most serious offence Âge de la victime selon l'infraction la plus grave	Total	Male		Female	
		Hommes	%	Femmes	%
Total victims - Total des victimes	42,786				
< 60	41,412				
60 +	1,374				
		51		49	
		51		49	
		60		40	
Assault - Voies de fait	30,803				
< 60	29,952				
60 +	851				
		54		46	
		54		46	
		61		39	
Robbery - Vol qualifié	3,568				
< 60	3,239				
60 +	329				
		58		42	
		58		42	
		57		43	
Other violent offences - Autres infractions avec violence	8,415				
< 60	8,221				
60 +	194				
		36		64	
		35		65	
		59		41	

* Excludes unknown age and gender (1%).

* Les victimes dont on ne connaît ni l'âge ni le sexe sont exclues (1 %).

Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) axé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique.

As illustrated in Table 2, where a relationship was reported², elderly victims were strangers to the accused more often than younger victims (33% versus 25%). Younger victims knew the accused as casual acquaintances more often than did elderly victims (31% versus 26%). Further, a larger percentage of younger victims were spouses or ex-spouses of the accused, as compared to elderly victims (20% versus 13%). Elderly victims were victimized by immediate family other than their spouses more often than were other victims (18% versus 11%), particularly by their children (whose mean age was 34). This could be because many younger victims are not old enough to have children who could perpetrate violence against them.

Comme l'illustre le tableau 2, dans les cas où il existe un lien entre la victime et l'accusé², le nombre de victimes qui ne connaissent pas leur agresseur est plus élevé chez les personnes âgées que chez les personnes plus jeunes (33 % par rapport à 25 %). Par ailleurs, le nombre de victimes qui connaissent leur agresseur est plus grand chez les personnes plus jeunes que chez les personnes âgées (31 % par rapport à 26 %). En outre, une importante proportion des victimes plus jeunes sont des conjoints(es) ou ex-conjoints(es) de l'accusé(e), comparativement aux victimes plus âgées (20 % par rapport à 13 %). Par rapport aux autres, les victimes plus âgées font plus souvent l'objet de voies de fait de la part de leurs familles rapprochées, autre que leur conjoint(e) (18 % comparativement à 11 %). Leurs enfants (dont la moyenne d'âge est de 34 ans) sont souvent les auteurs de ces crimes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que de nombreuses victimes plus jeunes ne sont pas en âge d'avoir des enfants qui pourraient leur faire subir des violences.

Table 2

Relationship of Accused to Victims of Selected Violent Crimes by Age of Victim*, Thirteen Police Departments, 1988-1991

Age of victim by most serious offence Âge de la victime selon l'infraction la plus grave	Total	Spouse/ Ex-Spouse	Other Immediate Family	Extended Family	Friend/ Business	Casual Acquaintance	Stranger
		Conjoint(e)/ ex-conjoint(e)	Famille rapprochée (excl. conjoint(e))	Parenté	Ami/ Connaissance associé	Étranger	
Total victims - Total des victimes	36,735	20	11	2	11	30	25
< 60	35,677	20	11	2	11	31	25
60 +	1,058	13	18	3	7	26	33
Assault - Voies de fait	28,157	25	9	1	11	31	22
< 60	27,367	25	9	1	11	31	22
60 +	790	16	23	4	9	28	20
Robbery - Vol qualifié	1,837	1	1	--	3	11	84
< 60	1,677	1	--	--	3	11	84
60 +	160	--	--	--	--	14	83
Other violent offences - Autres infractions avec violence	6,741	5	25	5	10	33	22
< 60	6,633	5	25	5	10	33	21
60 +	108	--	--	--	--	28	56

- Amount too small to be expressed.

- Nombres infimes.

* Excludes unknown age and relationship (18%).

* Les victimes dont on ne connaît ni l'âge ni la relation avec l'accusé sont exclues (18 %).

Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) axé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique

² A larger proportion of elderly than younger victims had "unknown" relationships with the accused (23% versus 14%).

² Une plus forte proportion des victimes âgées ne connaissaient pas l'accusé (23 % par rapport à 14 % des victimes plus jeunes).

In cases of assault, victims knew the accused, at least casually, the majority of the time. For robberies, however, the accused was a stranger to both elderly and younger victims over 80% of the time. For other violent offences, more than twice as many of the elderly than younger victims were strangers to the accused (56% versus 21%). This finding was largely due to the proportion of elderly who were victims of traffic offences which caused an injury by strangers.³

Level of injury refers to the extent of the victim's physical injury at the time of the incident, or as later determined through police investigation. An important aspect of violent crime, emotional injury, was not included because this information is not recorded in police reports. Overall, elderly victims did not substantially differ from younger victims in the level of injury they experienced from the incident. Approximately one-half of all victims experienced some form of injury (Table 3). However, in the case of assault,

Dans la majorité des cas de voies de fait, la victime connaît l'accusé. Toutefois, dans plus de 80 % des cas de vol qualifié, les victimes âgées et plus jeunes ne connaissent pas l'accusé. Pour ce qui est des autres infractions avec violence, le pourcentage des personnes âgées qui ne connaissent pas l'accusé est plus de deux fois supérieur à celui des victimes plus jeunes (56 % comparativement à 21 %). Ce phénomène s'explique en majeure partie par le nombre de personnes âgées victimes d'infractions aux règlements de la circulation causant des blessures commises par des étrangers³.

La gravité des blessures se rapporte à l'importance des lésions corporelles subies par la victime au moment de l'affaire ou déterminée à l'issue de l'enquête de la police. On ne tient pas compte d'un aspect important du crime avec violence, soit les blessures d'ordre émotif, étant donné que ces renseignements ne sont pas signalés dans les déclarations des services de police. Dans l'ensemble, la gravité des blessures reçues ne diffère pas beaucoup entre les victimes âgées et les victimes plus jeunes. Environ la moitié de toutes les victimes ont subi certaines blessures (tableau 3).

Table 3

Level of Injury Sustained by Victims of Selected Violent Crimes by Age of Victim*, Thirteen Police Departments, 1988-1991

Age of victim by most serious offence Âge de la victime selon l'infraction la plus grave	Total	Level of Physical Injury			
		Gravité des blessures			
		None Aucune blessure	Minor Blessure légère	Major Blessure grave	Fatal Blessure mortelle
		%	%	%	%
Total victims - Total des victimes	39,549	45	47	7	1
< 60	38,270	45	47	7	1
60 +	1,279	45	42	8	4
Assault - Voies de fait	29,107	37	56	7	-
< 60	28,298	37	56	7	-
60 +	809	46	47	7	-
Robbery - Vol qualifié	3,301	75	22	4	-
< 60	2,987	76	20	3	-
60 +	314	57	35	9	-
Other violent offences - Autres infractions avec violence	7,141	63	23	8	6
< 60	6,985	64	23	7	5
60 +	156	17	35	14	33

- Nil or zero.

* Néant ou zéro.

* Excludes unknown age and injury (9%).

* Les victimes dont on ne connaît ni l'âge ni la blessure sont exclues (9 %).

Source: Incident-based Uniform Crime Reporting survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) axé sur l'affaire criminelle, Centre canadien de la statistique juridique.

³ The incident-based UCR sample database for violent crime differs from the aggregate UCR database in that it includes victims of traffic offences causing injury (113 elderly).

³ Pour ce qui est des crimes avec violence, la base de données-échantillon du programme DUC fondé sur l'affaire diffère de la base de données du programme DUC fondé sur des données agrégées parce qu'elle inclut les victimes d'infractions aux règlements de la circulation causant des blessures (113 personnes âgées).

younger victims experienced some injury more often than did elderly victims (63% versus 54%). For robbery, 44% of elderly victims reported receiving some form of physical injury compared to 23% of younger victims.

Although physical force was the most common method used against all victims of violent crime, this was true to a lesser extent for elderly victims. Physical force was used against two-thirds of all elderly victims compared to three-quarters of all other victims. One-third of elderly violent crime victims encountered assailants who were armed with some form of weapon compared to 22% of other violent crime victims. The most common weapons encountered by both elderly and younger victims were "other" weapons⁴, rather than firearms or knives.

Homicide

Figure 2 displays the homicide rates for the elderly as compared to other individuals from 1962 through 1990. The homicide rate for individuals younger than 60 years of age experienced a gradual increase between 1962 and the mid-1970's. Although there were more fluctuations, the homicide rate for those aged 60 and older also increased during this time period⁵. Further, prior to 1971, the yearly homicide rates for the elderly were the same as or slightly higher than those for other individuals. From the mid-1970's onwards, the homicide rates generally declined for both age groups, but were consistently lower for elderly than younger individuals. In 1990, the homicide rate per 100,000 population aged 60 or older was 1.65, an increase of 59% from 1962. In comparison, the homicide rate for those under 60 years of age was 2.64 in 1990, which was more than double that of 1962. However, since 1977 the elderly homicide rate declined 38% while the homicide rate for those under 60 declined 15%.

In the past ten years, 1981 through 1990, 682 elderly individuals were reported to have been victims of homicide in Canada. This represents an average of 68 elderly people each year compared to an average of 578 victims younger than 60. Elderly victims of homicide, therefore, comprised approximately 11% of the homicide victims annually which is lower than their corresponding proportion in the population (16%). This finding is consistent with an earlier finding that the elderly are victims of violent crime less often than other individuals. The proportion of homicide victims who were elderly, however, was larger than the proportion of violent crime victims who were elderly (11% versus 3%). Although the information is not

Toutefois, pour ce qui est des voies de fait, les victimes plus jeunes sont plus souvent blessées (63 % par rapport à 54 %). Quarante-quatre pour cent des personnes âgées victimes de vols qualifiés ont déclaré avoir subi certaines lésions corporelles, comparativement à 23 % des victimes plus jeunes.

Bien que la force physique soit la méthode la plus couramment employée dans l'ensemble des crimes avec violence, cela est vrai dans une moindre mesure dans le cas des victimes âgées. La force physique a été employée contre deux tiers des victimes âgées comparativement à trois quart des autres victimes. Un tiers des victimes âgées de crimes avec violence ont été confrontées à des agresseurs armés, comparativement à 22 % des autres victimes de crimes avec violence. Les armes les plus fréquemment déclarées à la fois par les victimes âgées et plus jeunes appartiennent à la catégorie des «autres» armes⁴, plutôt qu'à celle des armes à feu ou couteaux.

Homicides

La figure 2 illustre les taux d'homicide pour les personnes âgées comparativement aux autres personnes, de 1962 à 1990. Le taux d'homicide des personnes de moins de 60 ans augmente graduellement de 1962 jusqu'au milieu des années 1970. Le taux d'homicide des personnes âgées de 60 ans et plus progressait également au cours de cette période bien que de façon beaucoup plus irrégulière⁵. En outre, avant 1971, les taux d'homicide annuels des personnes âgées étaient équivalents ou légèrement supérieurs à ceux des autres personnes. Il faut noter que la forte hausse du taux d'homicide des personnes âgées en 1970 est attribuable à une affaire mettant en cause 40 personnes âgées. À partir du milieu des années 1970, les taux d'homicide diminuent généralement pour les deux groupes d'âge, mais ils ont été immanquablement inférieurs dans le cas des personnes âgées, comparativement aux personnes plus jeunes. En 1990, le taux d'homicide pour 100,000 habitants de 60 ans et plus s'établissait à 1.65, soit une hausse de 59 % par rapport à 1962. En comparaison, le taux d'homicide des personnes de moins de 60 ans atteignait 2.64 en 1990, c'est-à-dire qu'il était deux fois plus élevé qu'en 1962. Toutefois, depuis 1977, le taux d'homicide des personnes âgées a diminué de 38 %, tandis que le taux d'homicide des personnes de moins de 60 ans a baissé de 15 %.

Au cours des dix dernières années, soit de 1981 à 1990, 682 personnes âgées ont été victimes d'homicide au Canada. Cela représente une moyenne annuelle de 68 personnes âgées, comparativement à 578 victimes de moins de 60 ans. Par conséquent, les personnes âgées victimes d'homicide interviennent pour approximativement 11 % des victimes d'homicide chaque année, ce pourcentage étant inférieur à leur proportion correspondante au sein de la population (16%). Ce résultat confirme une étude antérieure qui concluait que les personnes âgées sont moins souvent victimes de crimes avec violence que les autres personnes. Toutefois, la proportion des personnes âgées victimes d'homicide était supérieure à celle d'entre elles qui avaient été victimes de crimes avec violence (11 % comparativement à 3 %). À

⁴ Includes objects such as motor vehicles and poison.

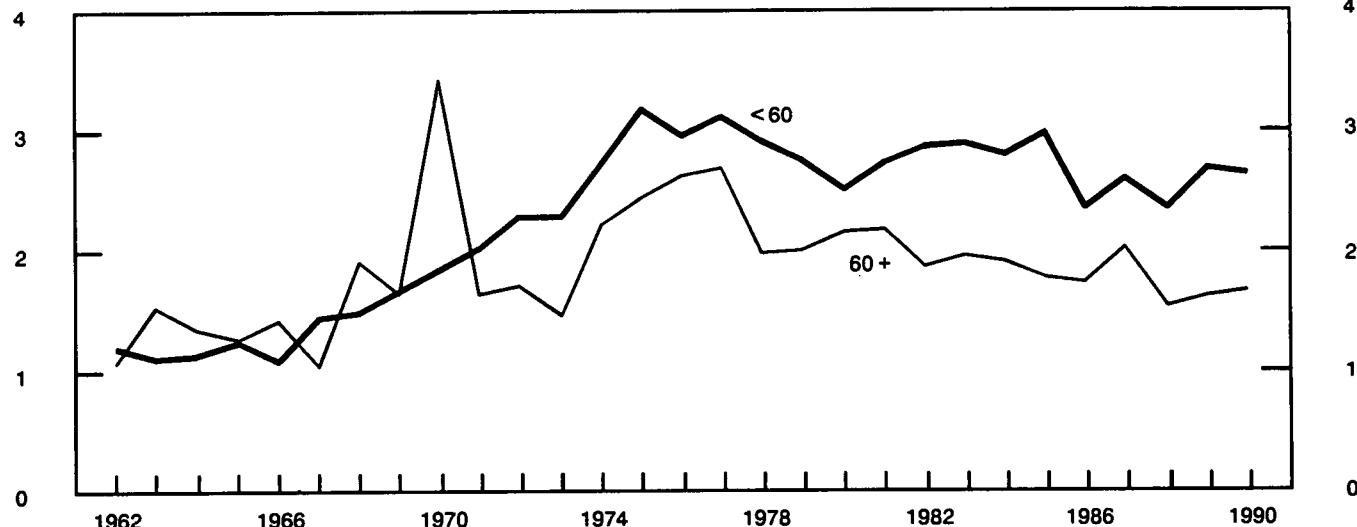
⁵ It should be noted that the large increase in the elderly homicide rate in 1970 was due to one incident which involved 40 elderly persons.

⁴ Comprend notamment les véhicules à moteur et le poison.

⁵ Il faut noter que la forte hausse du taux d'homicide chez les personnes âgées en 1970 est attribuable à une affaire qui mettait en cause 40 personnes âgées.

Figure 2**Homicide Rates by Age Group, Canada, 1962-1990****Figure 2****Taux d'homicide selon le groupe d'âge, Canada, 1962-1990**

Rate per 100,000 population



Source: *Homicide Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.*

available, one could speculate that this is due to the elderly dying as a result of injuries more often than younger victims.

As illustrated in Figure 3, a larger proportion of elderly victims were killed during the commission of another criminal offence compared to other individuals. During the period 1981-1990, of all homicides with a known motive, 40% of those against the elderly involved other criminal offences compared to 17% of those against younger victims. The proportion of individuals under 60 who were killed for personal reasons, such as anger or revenge, was almost twice the proportion of elderly victims killed for similar reasons (71% versus 38%).

The types of precipitating crimes were quite different for the elderly compared to other victims. When another criminal offence was involved, robbery/theft accounted for 87% of the offences against the elderly over the ten year period compared to 57% of the offences against younger victims (Table 4). This is consistent with an earlier finding that a larger proportion of elderly than younger victims were robbed. On the other hand, sexual assault was the apparent motive for four times as great a proportion of younger than elderly victims.

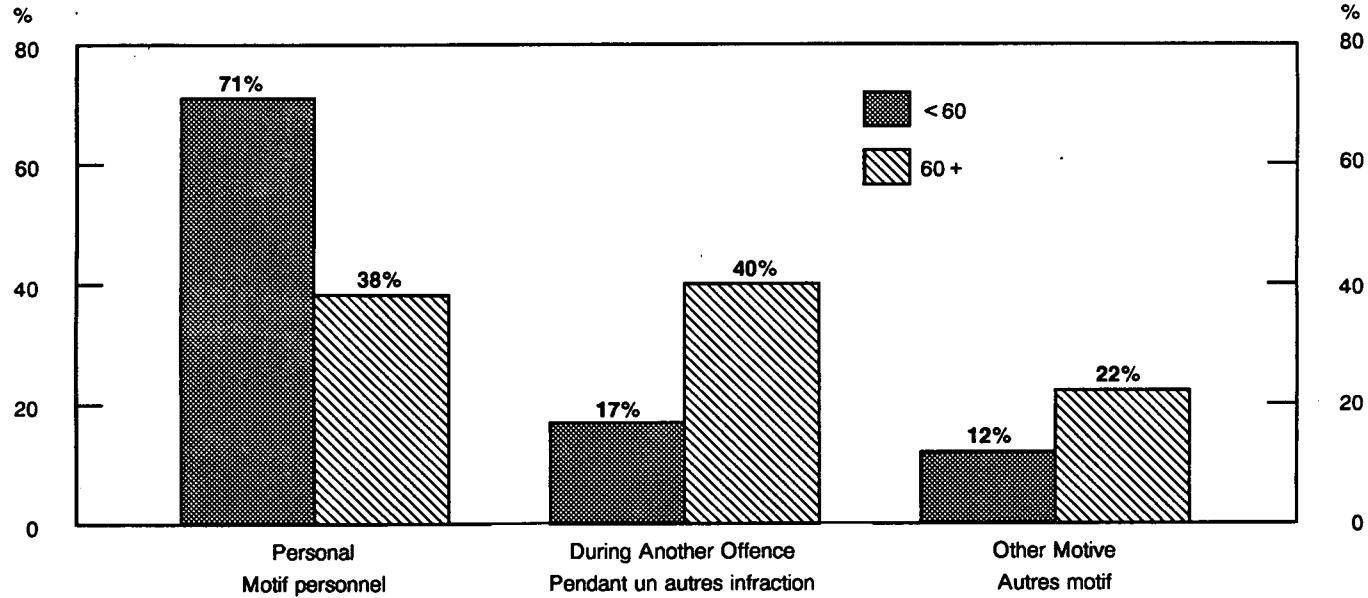
Source: *Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique.*

défaut de renseignements, on peut supposer que ce phénomène est attribuable au fait que les personnes âgées meurent plus souvent des suites des blessures infligées que les victimes plus jeunes.

Comme l'illustre la figure 3, les victimes âgées courrent proportionnellement plus de risques d'être tuées au moment de la perpétration d'une autre infraction criminelle, comparativement aux autres personnes. De 1981 à 1990, pour l'ensemble des homicides dont le motif est connu, 40 % de ceux mettant en cause des personnes âgées se rapportaient à d'autres infractions criminelles, comparativement à 17 % de ceux mettant en cause des victimes plus jeunes. La proportion des personnes de moins de 60 ans tuées pour des raisons personnelles, notamment la colère ou la vengeance, est presque deux fois supérieure à celle des victimes âgées tuées pour des raisons semblables (71 % par rapport à 38 %).

Pour ce qui est des personnes âgées, les types de crimes déclencheurs diffèrent considérablement en comparaison des autres victimes. Dans les cas où une autre infraction criminelle entre en ligne de compte, le vol qualifié ou le vol intervient pour 87 % des infractions dont les personnes âgées ont été victimes au cours de la période de 10 ans, comparativement à 57 % des infractions dont des personnes plus jeunes ont été victimes (tableau 4). Ce résultat corrobore une conclusion antérieure voulant qu'un plus grand nombre de personnes âgées soit victimes de vol. Par ailleurs, l'agression sexuelle comme motif apparent était quatre fois plus fréquente dans le cas des victimes plus jeunes.

Figure 3

Motive for Committing Homicide*, Canada, 1981-1990

* Excludes unknown age and motive (14%).

Source: Homicide Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

* Les cas où l'on ne connaît ni l'âge de la victime ni les motifs de l'homicide sont exclus (14 %).

Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique.

Table 4

Homicides Committed During the Commission of Another Offence by Age of Victim*, Canada, 1981-1990

Type of other offence	Total	< 60	60 +
Type d'autres infractions		Col %	Col %
Total victims - Total des victimes	1,129	100	100
Robbery/theft - Vol qualifié/vol	723	57	87
Sexual assault - Agression sexuelle	264	28	7
Other offence - Autres infractions	142	15	6

* Excludes unknown age (1%).

* Les cas où on ne connaît pas l'âge de la victime sont exclus (1 %).

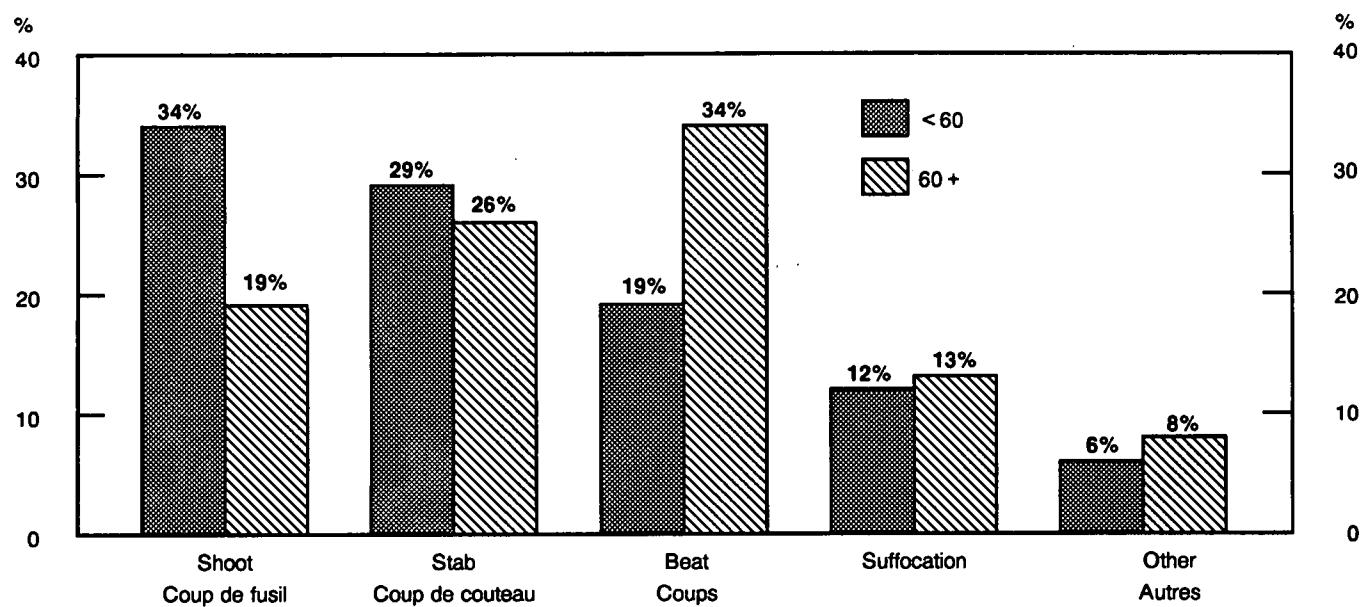
Source: Homicide survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique

Tableau 4

Homicides commis en même temps qu'une autre infraction selon l'âge de la victime*, Canada, 1981-1990

During the last ten years, elderly victims were killed most often through beatings (34%), whereas other victims were killed most often by being shot (34%) (Figure 4). The second most frequent method of committing homicide against both the elderly and other individuals was stabbing (26% and 29%, respectively).

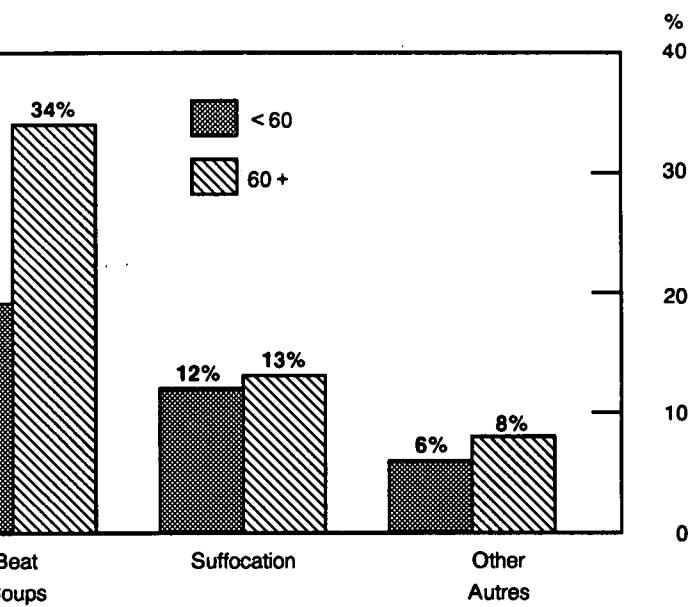
Figure 4**Method of Committing Homicide*, Canada, 1981-1990**

* Excludes unknown age and method (1%).

Source: Homicide Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

Although the largest proportion of all homicides occurred in victims' homes, this was even more predominant among elderly victims. Over the past ten years, three-quarters of the homicides involving elderly victims occurred in victims' homes compared to less than one-half of the homicides against younger victims (Figure 5). One in five of the homicides against younger victims occurred in public places compared to less than one in ten against the elderly. These findings may be due to time "at risk" since elderly individuals report that they do not go out in public as often as younger individuals (Sacco & Johnson, 1990).

Au cours des dix dernières années, les victimes âgées ont le plus souvent succombé à des coups qui leur ont été portés (34 %), tandis que les autres victimes ont plus fréquemment été abattues (34 %) (figure 4). L'agression à coups de couteau était le deuxième moyen le plus courant de commettre un homicide pour ce qui est à la fois des personnes âgées et des autres victimes (26 % et 29 % respectivement).

Figure 4**Moyens de commettre l'homicide*, Canada, 1981-1990**

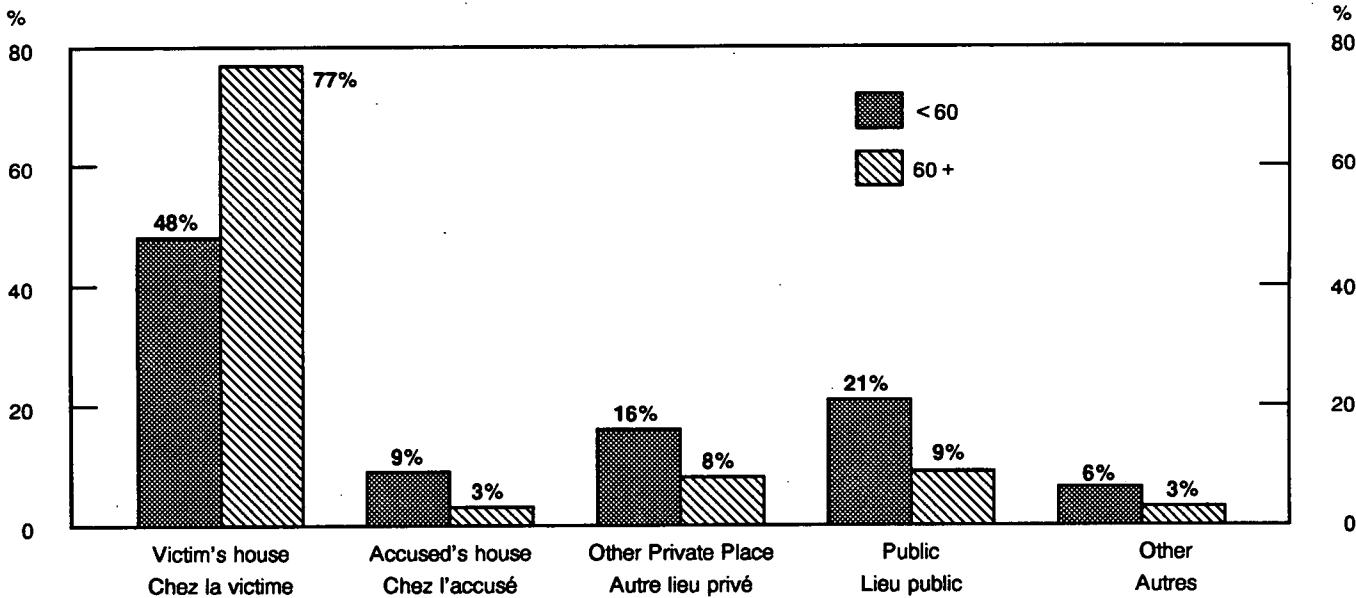
* Les cas où l'on ne connaît ni l'âge de la victime ni les moyens de l'homicide sont exclus (1%).

Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique.

Bien que la majeure partie de l'ensemble des homicides aient été commis au domicile de la victime, cette proportion est encore plus élevée parmi les victimes âgées. Au cours des dix dernières années, les trois quarts des homicides mettant en cause des victimes âgées sont survenus au domicile de la victime, comparativement à moins de la moitié des homicides dont étaient victimes des personnes plus jeunes (figure 5). Un homicide sur cinq mettant en cause des victimes plus jeunes est survenu dans un endroit public, comparativement à moins d'un homicide sur dix dans le cas des personnes âgées. Ces résultats peuvent être attribuables aux facteurs d'exposition aux risques étant donné que les personnes âgées déclarent ne pas se rendre aussi souvent que les personnes plus jeunes dans des endroits publics (Sacco & Johnson, 1990).

Figure 5

Location of Homicide*, Canada, 1981-1990



* Excludes unknown age and location (7%).

Source: Homicide Survey, Canadian Centre for Justice Statistics.

* Les cas où l'on ignore l'âge de la victime et le lieu de l'homicide sont exclus (7 %).

Source: Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique.

Of the total number of elderly victims of homicide, 62% were male and 38% were female. This male to female ratio is similar to that of elderly victims of all violent offences and to that of younger victims of homicide.

From 1981-1990, of those incidents where an accused was identified, approximately 60% of both elderly and younger victims were killed in non-domestic situations, that is, by an acquaintance or stranger rather than by a family member. Consistent with the findings regarding all violent crime, however, a larger proportion of elderly than younger victims were killed by their children (14% versus 2%).

Greater than 85% of those accused of killing both elderly and younger victims were male. The majority of accused persons killed individuals in the same age group as themselves. Ninety-one percent of the accused who were less than 60 years of age killed individuals who were also less than 60, which is slightly higher than the 84% of individuals less than 60 in the Canadian population. However, in comparison to their 16% proportion in the population, 56% of the elderly accused also killed individuals who were elderly.

Les hommes représentaient 62 % du nombre total de victimes d'homicide âgées et les femmes, 38 %. Ce ratio hommes/femmes est similaire à celui des victimes âgées pour l'ensemble des infractions avec violence et à celui des victimes d'homicide plus jeunes.

De 1981-1990, pour ce qui est des affaires mettant en cause des victimes au regard desquels une accusation a été portée, environ 60 % des victimes à la fois âgées et plus jeunes ont été tuées dans des circonstances non familiales, c'est-à-dire par une connaissance ou un étranger plutôt que par un membre de la famille. Cependant, conformément aux résultats se rapportant à l'ensemble des crimes avec violence, une proportion plus importante de personnes âgées ont été tuées par leurs enfants (14 % par rapport à 2 %).

Plus de 85 % des personnes accusées d'avoir tué des personnes âgées ou plus jeunes étaient des hommes. La victime appartenait le plus souvent au même groupe d'âge que l'accusé. Quatre-vingt-onze pour cent des personnes accusées qui étaient âgées de moins de 60 ans ont tué des personnes dont l'âge était également inférieur à 60 ans, ce qui est légèrement supérieur à leur proportion de 84 % au sein de la population canadienne. Toutefois, comparativement à leur proportion de 16 % au sein de la population, 56 % des personnes âgées accusées avaient également tué des personnes âgées.

Summary

This report reveals that, as has been previously reported, the elderly were victims of violent crime less often than their younger counterparts. Data from the 13 police forces found that only 3% of violent crime victims were 60 years of age or older. Similarly, data from the Homicide survey found that 11% of homicide victims were elderly. These figures are considerably less than their corresponding proportion in the 1991 population (16%).

An examination of the various offence types reveals some differences between the types of violent crimes committed against elderly and younger victims. For instance, although assault constituted the single largest offence committed against all victims of violent crime, in comparison to other offences committed against them a larger proportion of elderly than younger victims were robbed (24% versus 8%). Further, the homicide data showed that a larger proportion of elderly than younger victims were killed during the commission of another criminal offence (particularly robbery) and that three-quarters of the homicides involving elderly victims occurred in victims' homes. One possible explanation for the difference in the type of offences committed against elderly and younger victims is that the elderly are more likely to be at home than younger individuals. Therefore, there is a greater chance that offences will occur in their home while they are present. Furthermore, if one-quarter of the elderly victims were robbed it would follow that a larger proportion of elderly victims die as a result of a robbery.

Glossary

Homicide includes first and second degree murder, manslaughter, and infanticide. Deaths caused by criminal negligence, suicide, accident, or justifiable homicide are not included.

Level of Injury refers to the extent of each victim's physical injury at the time of the incident, or as later determined through police investigation. This element includes:

1. **No Injury** – no visible physical injury at the time of the incident though weapons or physical force were used;
2. **Minor Injury** – a physical injury requiring no professional medical treatment or only some first aid (e.g., band-aid, ice);
3. **Major Injury** – a physical injury that is more than "trifling" or "transient" in nature and requiring professional medical attention at the scene or transportation to a medical facility; and,
4. **Fatal Injury** – a physical injury resulting in death.

Résumé

Le présent rapport révèle que, conformément aux déclarations antérieures, les personnes âgées étaient victimes de crimes avec violence moins souvent que les personnes plus jeunes. Les données provenant des 13 services de police indiquent que seulement 3 % des victimes de crimes avec violence étaient âgées de 60 ans et plus. De même, les données tirées de l'Enquête sur les homicides révèlent que 11 % des victimes d'homicide étaient des personnes âgées. Ces chiffres sont nettement inférieurs à la proportion correspondante de ces personnes au sein de la population en 1991 (16 %).

Une étude des divers types d'infraction révèle certaines différences entre les types de crimes avec violence commis à l'endroit des personnes âgées et des personnes plus jeunes. Par exemple, bien que les voies de fait constituent la plus forte proportion des infractions commises contre l'ensemble des victimes de crimes avec violence, comparativement aux autres infractions commises à leur endroit, une proportion plus élevée de victimes âgées que de victimes plus jeunes ont été l'objet d'un vol qualifié (24 % contre 8 %). De plus, les données sur les homicides montrent qu'une plus forte proportion de victimes âgées que de victimes plus jeunes ont été tuées durant la perpétration d'un autre acte criminel (particulièrement un vol qualifié) et que les trois quarts des homicides de personnes âgées ont eu lieu dans le domicile de la victime. La différence entre le type d'infractions commises contre les personnes âgées et les personnes plus jeunes peut s'expliquer par le fait que les personnes âgées sont plus susceptibles d'être à la maison que les personnes plus jeunes. Par conséquent, elles risquent davantage d'être victimes d'infractions dans leur domicile pendant qu'elles s'y trouvent. De plus, si le quart des victimes âgées étaient l'objet d'un vol qualifié, il s'ensuivrait qu'une plus forte proportion de victimes âgées seraient tuées à la suite d'un vol qualifié.

Glossaire

Homicide – comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Les décès attribuables à une négligence criminelle ou à un accident, les suicides et les homicides justifiables sont exclus.

Gravité des blessures – importance des blessures infligées à chaque victime au moment de l'affaire ou déterminées à la suite d'une enquête policière. Cet élément d'information comprend:

1. **Aucune blessure** – aucune blessure apparente causée à la victime au moment de l'affaire malgré le recours à une arme ou à la force physique.
2. **Blessure légère** – blessure ne nécessitant aucun traitement médical professionnel ou nécessitant uniquement des premiers soins (p. ex. un pansement adhésif, de la glace).
3. **Blessure grave** – blessure plus sérieuse ou profonde nécessitant des soins médicaux professionnels sur les lieux ou le transport à un établissement sanitaire.
4. **Blessure mortelle** – blessure causant la mort.

Motive refers to the apparent motive that the accused had for committing the homicide, as reported by the police. This element includes:

1. **Personal** – includes revenge, jealousy, anger/hatred, and argument/quarrel;
2. **Another offence** – homicide was committed during the commission of robbery/theft, sexual assault, escape, or other offence; and,
3. **Other** – includes self defence, inadvertent act, mental illness and other motive.

Uniform Crime Reporting (UCR) survey includes:

1. **Aggregate UCR survey** – records the number of incidents reported to the police, including the number of reported offences and the number of actual offences (excludes unfounded), the number of offences cleared by charge, and gender and age of persons charged. It does not provide victim characteristics; and,
2. **Incident-based UCR survey** – captures information on individual criminal incidents reported to police, including characteristics of victims, accused persons and incidents.

In all categories of violent crime except robbery the number of incidents recorded is equal to the number of victims in the incident. In the case of robbery, the incident rather than the victim is counted. When more than one offence is reported for a victim, only the **most serious offence** is used in this report. For instance, if a homicide and robbery are reported against a victim, only the homicide is used. The **violations counted** in the incident-based UCR survey include offences that were reported prior to the initiation of the incident-based survey but cleared after the incident-based survey reporting began.

Violent crime includes:

1. **Assault** – includes aggravated assault (level 3), assault with a weapon or causing bodily harm (level 2), assault (level 1), unlawfully causing bodily harm, discharge firearm with intent, assault against peace-public officer, criminal negligence causing bodily harm, and other assaults;
2. **Robbery** – includes offences where one steals and uses violence or threats of violence to overcome resistance, assaults any person with intent to steal from him/her, or steals while armed with an offensive weapon or imitation thereof; and,
3. **"Other"** – includes homicide, attempted murder, sexual assault, traffic offences causing injury and other violent offences not stated above (e.g., criminal negligence causing death, kidnapping, abduction, extortion).

Mobile – comprend le mobile pour lequel l'accusé semble avoir commis l'homicide, déclaré par les services de police. Cet élément d'information comprend:

1. **Raisons personnelles** – comprend la vengeance, la jalousie, la colère ou la haine, les disputes ou les querelles.
2. **Autre infraction** – homicide commis en même temps qu'un vol qualifié ou un vol, une agression sexuelle, une tentative d'évasion ou une autre infraction.
3. **Autre** – comprend l'autodéfense, les actes commis par inadvertance, la maladie mentale ou d'autres mobiles.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) :

1. **Programme fondé sur des données agrégées** – en vertu duquel on enregistre le nombre d'affaires criminelles déclarées à la police, y compris le nombre d'infractions signalées et le nombre d'infractions réelles (sauf celles qui sont sans fondement), le nombre d'infractions classées par mise en accusation et le sexe et l'âge des accusés. Le Programme ne fournit aucune caractéristique des victimes.
2. **Programme fondé sur l'affaire criminelle** – en vertu duquel on saisit des renseignements sur chaque affaire criminelle signalée à la police, y compris les caractéristiques de la victime, de l'accusé et de l'affaire.

Dans toutes les catégories de crime avec violence, sauf le vol qualifié, le nombre d'affaires correspond au nombre de victimes en cause dans l'affaire. Pour ce qui est des vols qualifiés, on compte le nombre d'affaires au lieu du nombre de victimes. Lorsque plusieurs infractions sont déclarées à l'égard d'une victime, seule l'**infraction** la plus grave est prise en compte dans la présente publication. Par exemple, si un homicide et un vol qualifié ont été déclarés à l'égard d'une victime, seul l'homicide est pris en compte. Le nombre d'**infractions** comptées aux fins du Programme fondé sur l'affaire criminelle comprend les infractions déclarées avant le début de ce programme mais classées après.

Crime avec violence :

1. **Voies de fait** – comprend les voies de fait graves (niveau 3), l'agression armée ou l'infraction de lésions corporelles (niveau 2), les voies de fait (niveau 1), l'infraction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et autres voies de fait.
2. **Vol qualifié** – comprend les infractions qui consistent à voler et à employer la violence ou des menaces de violence contre une personne afin de maîtriser toute résistance, à se livrer à des voies de fait sur une personne avec l'intention de la voler ou à voler une personne en étant muni d'une arme offensive ou d'une imitation d'une telle arme.
3. **«Autres crimes»** – comprend l'homicide, la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les infractions relatives aux règlements de la circulation causant des lésions corporelles et les autres infractions avec violence non énumérées ci-dessus (p. ex. la négligence criminelle causant la mort, l'enlèvement, le rapt, l'extorsion).

Weapon refers to anything used or intended for use in causing or threatening death or injury, whether designed for such purposes or not. Only the **weapon causing Injury** during the commission of a criminal incident involving a violent offence is recorded. This element includes:

1. **Physical force** – includes the use of one's own body strength and/or any action that is intended to cause bodily injury or death (e.g., choking, pushing, punching);
2. **Firearms** – includes fully automatic firearms, sawed-off rifles and shotguns, handguns, hunting rifles and shotguns, and "other" firearms (e.g., starters pistol, BB gun);
3. **Sharp Instruments** – includes knives (e.g., kitchen knives, pocket knives, switchblades) and any article other than a knife whose action would cut or pierce flesh (e.g., hatchet, razor blade, scissors, sword, crossbow);
4. **Blunt Instruments** – includes any tool or article that is used to cause physical injury or death by hitting or bludgeoning (e.g., baseball bat, fireplace poker, brick); and,
5. **"Other"** – includes any object used as a weapon which is not stated above, (e.g., poison, motor vehicle).

Appendix A

Police departments from the following areas supplied data which comprised the sample base for the section on victims of violent crime: Fredericton, NB (population 44,700); St. Stephen, NB (population 5,000), Joliette, Que. (population 17,700); Laval, Que. (population 313,500); Aylmer, Que. (population 31,400); Mont St-Hilaire, Que. (population 11,400); the QPF; Kingston, Ont. (population 60,900); Niagara Regional, Ont. (population 385,400); Windsor, Ont. (population 196,100); Nepean, Ont. (population 108,200); Regina, Sask. (population 179,200); Vancouver, BC (population 465,100).

References

Sacco, V.F., & Johnson, H. (1990). Patterns of criminal victimization in Canada. General Social Survey Analysis Series, Statistics Canada, Catalogue 11-612E, No. 2.

Solicitor General Canada, (1985). Criminal victimization of elderly Canadians. Canadian Urban Victimization Survey, Bulletin 6.

Arme – comprend tout instrument utilisé ou destiné à être utilisé pour tuer une personne ou lui infliger des blessures ou pour menacer de le faire, qu'il soit conçu ou non à cette fin. On indique seulement l'**arme ayant causé** des blessures lors d'une affaire comportant un crime avec violence. Cet élément d'information comprend:

1. **Force physique** – comprend le recours à la force et(ou) toute action visant à causer des lésions corporelles ou la mort (p. ex. la strangulation, la poussée, les coups portés);
2. **Armes à feu** – comprend les armes à feu entièrement automatiques, les fusils et les carabines à canon tronçonné, les armes de poing, les fusils et les carabines de chasse et les «autres» armes à feu (p. ex. un pistolet de départ, un fusil à air comprimé).
3. **Instruments pointus** – comprend les couteaux (p. ex. un couteau de cuisine, un couteau de poche, un couteau à ouverture automatique) et tout autre article dont l'action permettrait de couper ou de percer la peau (p. ex. une hachette, une lame de rasoir, des ciseaux, une épée, une arbalète).
4. **Instruments contondants** – comprend tout instrument ou article utilisé pour causer des blessures ou la mort à l'aide de coups (p. ex. un bâton de baseball, un crochet pique-feu, une brique).
5. **«Autres armes»** – comprend tout autre objet utilisé comme arme et non mentionné ci-dessus (p. ex. un poison, un véhicule à moteur).

Annexe A

Les services de police des régions suivantes ont fourni des données qui forment la base de sondage pour la section portant sur les victimes de crimes avec violence : Fredericton (N.-B.): 44,700 habitants; St. Stephen (N.-B.): 5,000 habitants; Joliette (QC): 17,700 habitants; Laval (QC): 313,500 habitants; Aylmer (QC): 31,400 habitants; Mont St-Hilaire (QC): 11,400 habitants; la Sûreté du Québec; Kingston (Ont.): 60,900 habitants; la police régionale du Niagara (Ont.): 385,400 habitants; Windsor (Ont.): 196,100 habitants; Nepean (Ont.): 108,200 habitants; Regina (Sask.): 179,200 habitants et Vancouver (C.-B.): 465,100 habitants.

Renvois

Sacco, V.F., & Johnson, H. (1990). Profil de la victimisation au Canada, Série analytique, Enquête sociale générale, Statistique Canada, n° 11-612F, n° 2 au catalogue.

Soliciteur général du Canada, (1985). Criminal victimization of elderly Canadians. Canadian Urban Victimization Survey, Bulletin 6.

For Further Information

For further information, please contact Information and Client Services, Canadian Centre for Justice Statistics, 19th Floor, R.H. Coats Building, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (1-800-387-2231 or 613-951-9023).

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010105186

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Sous-section de l'information et des services à la clientèle, Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, (1-800-387-2231 ou 613-951-9023).

Note of Appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing cooperation involving Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses and governments. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

The paper used in this publication meets the minimum requirements of American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48 – 1984.



Note de reconnaissance

Le succès du système du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

